



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/10-26

Objet : Marché 2023ma04 – travaux d'aménagement paysager des giratoires et des abords de la mairie - Affermissement partiel de la tranche optionnelle

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (point n°3 – 20h), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (présent point n°1 à n°4, absent ensuite), Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE,
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/10-26 : Marché 2023ma04 – travaux d'aménagement paysager des giratoires et des abords de la mairie - Affermissement partiel de la tranche optionnelle

Vu la délibération n° 2023/06-33 concernant l'attribution, à la société STEEV, du marché 2023MA04 pour des travaux d'aménagement paysager des giratoires et des abords de la mairie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'aménagement des entrées de ville ainsi que les abords de la mairie ;

Considérant la décision d'affermir partiellement la tranche optionnelle I relative au giratoire SUD, pour l'aménagement des abords du rond-point, l'anneau central restera engazonné ;

Considérant le montant estimatif des travaux d'aménagement du rond-point SUD qui s'élèvent à 94 753,16€ HT ;

Considérant l'avis favorable à la majorité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 24 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

À la majorité

1 abstention : Sylvie SORMAIL

4 contre : Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON

Approuve l'affermissement partiel de la tranche optionnelle I relative au giratoire SUD, uniquement pour l'aménagement des abords du rond-point, pour un montant de 94 753,16€ HT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 03 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 03/10/2024

Document rendu exécutoire le 03/10/2024

Pour le Maire et par délégation, le **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241003-2024-10-26-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024